

Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2006

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le Contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

Axe 1 : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

Axe 2 : L'enseignement supérieur et la recherche,

Axe 3 : Contribuer au développement des déplacements intermodaux,

Axe 4 : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement,

Axe 5 : Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération,

Axe 6 : Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

Lors du Comité de Pilotage du 23 février 2006, le Département, en présence de la CAGB, de l'AUDAB et de la Ville de Besançon, a déterminé la programmation CITE du Grand Besançon pour l'année 2006.

Cette programmation a été validée par la Commission permanente du Conseil Général, réunie le 11 avril 2006.

La contribution du Département du Doubs à ce contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon s'élève à 15,6 M€ pour les 6 années du Contrat 2001 - 2006.

Le montant de la première programmation 2006 se monte à 3,4 M€, dont près de 2 M€ pour la Ville de Besançon. Au global, le montant total des subventions 2001-2006 au titre de CITE pourrait représenter près de 8 M€. Une programmation complémentaire aura lieu en juin 2006.

Les projets retenus au titre de la première programmation 2006 sont les suivants :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Montant prévisionnel des travaux 2006	Sollicitation CITE 2006
Axe 1 : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques				
Requalification de la friche industrielle des Prés de Vaux et port fluvial	Besançon	593 647 €	290 000 €	72 500 €
Prés de Vaux : aménagements extérieurs de la tête de l'îlot	Besançon	585 284 €	585 284 €	115 000 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Montant prévisionnel des travaux 2006	Sollicitation CITE 2006
Axe 3 : Contribuer au développement des déplacements intermodaux				
Campus de la Bouloie : aménagements pour la création d'un parc relais	Besançon	250 836 €	250 836 €	62 709 €
Aménagement de voiries et terminus de lignes GINKO	CAGB	276 060 €	100 000 €	40 000 €
Aménagement de la piste cyclable rocade Nord-Ouest (4 ^{ème} tranche)	Besançon	829 506 €	110 000 €	55 000 €
Aménagements en faveur des modes doux liaison Avanne-Velotte	Besançon	420 996 €	139 641 €	69 641 €
Ouvrage mixte Mouillère : piste cyclable et aménagements paysagers (2 ^{ème} tranche)	Besançon	849 379 €	213 560 €	106 780 €
Voie en site propre TEMIS Epitaphe	CAGB	480 000 €	380 000 €	152 000 €
Axe 4 : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement				
Stade Léo Lagrange	Besançon	7 775 000 €	1 000 000 €	150 500 €
Aménagement des versants et des berges à Montfaucon : requalification de la rue de l'Aqueduc	Commune de Montfaucon	1 774 685 €	125 402 €	50 161 €
Développement autour du plan d'eau d'Osselle d'un équipement de loisirs multi-activités	Osselle	240 000 €	240 000 €	72 000 €
Restructuration de l'ancienne pépinière d'entreprises 14 rue Violet en Maison des Associations	Besançon	422 280 €	422 280 €	84 456 €
Restructuration de la piscine Mallarmé	Besançon	308 360 €	308 360 €	92 508 €
Développer le Musée des Maisons Comtoises notamment par l'offre d'activités	Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises	293 283 €	97 348 €	38 939 €
Centre International de Séjour	Besançon	2 000 000 €	2 000 000 €	500 000 €
Aménagement des berges du Doubs, équipements fluviaux structurants (Besançon, Deluz)	CAGB	2 710 000 €	2 620 000 €	642 300 €
Réserve Musée du Temps	Besançon	229 514 €	229 514 €	68 854 €
Restructuration de la crèche Bersot	Besançon	501 672 €	501 672 €	150 500 €
Axe 5 : Renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération				
Requalification de la traversée de Morre	CAGB	100 000 €	100 000 €	20 000 €
Réaménagement des parcs Micaud et Granvelle	Besançon	167 224 €	167 224 €	42 000 €
PRU Clairs-Soleils : équipements locaux et associatifs : extension de la bibliothèque	Besançon	340 300 €	340 300 €	106 000 €
PRU Clairs-Soleils : équipements locaux associatifs : restructuration du 67 e rue de Chalezeule	Besançon	1 096 500 €	1 096 500 €	168 000 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Montant prévisionnel des travaux 2006	Sollicitation CITE 2006
Requalification urbaine de la place Pasteur et des rues adjacentes	Besançon	1 620 568 €	450 000 €	135 000 €
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	CAGB	1 443 144 €	1 063 545 €	212 709 €
Axe 6 : Programme d'études destiné à préparer l'avenir				
Financement 2006 de l'AUDAB				172 000 €
TOTAL SUBVENTIONS CITE 2006				3 379 557 €
<i>dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon</i>				1 979 448 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation 2006 du Contrat CITE et autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les subventions auprès du Département du Doubs pour les projets retenus ci-dessus pour le compte de la Ville de Besançon, cette dernière s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,

- inscrire leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives aux imputations correspondantes.

«M. LE MAIRE : Ce sont des opérations qui ont été validées par la Commission Permanente du Conseil Général. Vous savez que CITE, ce sont les crédits que le Département met à la disposition de la CAGB et de la Ville pour certaines opérations. Tout cela est très traditionnel.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : A propos de ce point n° 4, j'avais aussi un petit mot à vous dire sur ce dossier qu'évidemment nous soutiendrons, ça ne pose pas de problème, mais je vais revenir sur mon souci permanent de l'emploi et regretter simplement que l'axe 1 qui est l'axe économique ne représente que 10 % du total. J'ai repris les résultats de l'enquête Besançon 2020 commandée par la Ville à l'IFOP. J'y ai retrouvé les domaines prioritaires des Bisontins, 67 % souhaitent qu'on s'intéresse au développement économique et en 14^{ème} position seulement et pour 16 % d'entre eux à la vie culturelle. Alors on vient de se faire assassiner, on ne peut pas dire cela autrement, par la presse, ces derniers mois, on est première ville verte, on est 3^{ème} prix...

M. LE MAIRE : On s'est fait assassiner par la presse ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oh oui franchement...

M. LE MAIRE : Pourquoi ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Quand on lit dans les Échos qu'on manque de tonus...

M. LE MAIRE : J'ai trouvé l'article des Échos plutôt favorable.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Ah oui ? Il commence par cette phrase : la Ville de Besançon manque de tonus et mise sur la culture...

M. LE MAIRE : Nous avons des lectures très sélectives les uns les autres parce que moi j'ai au contraire beaucoup d'amis qui m'ont dit : tu as eu un superbe article dans les Échos, le Maire de Mulhouse m'a dit cela il y a moins de trois heures. J'ai trouvé effectivement que cet article était bon. Cela dit, par rapport à votre question concernant l'emploi, ce n'est pas uniquement la préoccupation de Catherine

COMTE-DELEUZE, les problèmes d'emploi sont la préoccupation majoritaire, prioritaire du Maire et je dirais même de l'ensemble des élus. Il ne vous a pas échappé que les programmes CITE (Contrat d'Initiative Territoriale) ont été mis en place par Claude GIRARD, pour remplacer les politiques traditionnelles du Conseil Général en direction des villes et des communes, qui correspondaient à du saupoudrage, pour remplacer les aides sur les routes, les bassins de natation. Mais bien entendu à côté de cela le Conseil Général a une action et soutient de façon très importante tout ce qui touche à l'emploi, tout comme la Ville et l'Agglomération. Par exemple, le Conseil Général comme l'Agglomération sont dans TEMIS, dans les zones industrielles et le contrat CITE ne récapitule pas toutes les actions que nous faisons. C'est une toute petite partie qui remplace des politiques traditionnelles du Conseil Général en matière de patrimoine et autres. Donc plutôt que de saupoudrer tant pour un lavoir, tant pour un bassin de natation, tant pour un morceau de trottoir, le Conseil Général a voulu regrouper pour avoir des opérations plus significatives mais l'emploi est une priorité du Département, de la Région, de la Ville et de l'Agglomération et si au niveau de la Ville par exemple vous ne voyez pas beaucoup de dossiers emploi, ce n'est pas que ça ne nous préoccupe pas mais c'est parce que cela relève de la compétence de l'Agglomération. Donc s'il n'y a pas dans CITE effectivement beaucoup de choses concernant l'emploi, c'est parce que cela figure ailleurs. Vous savez très bien que l'Agglomération consacre 12 M€ par an à l'emploi, soit plus de 10 % de son budget. Madame COMTE-DELEUZE quand vous dites qu'on ne parle que culture, tout le monde, que ce soit les maires américains, les maires irlandais, les maires japonais, le maire de Stockholm qui étaient à Lyon cet après-midi, ce matin et hier soir, tous disaient que pour l'emploi, la culture, le développement culturel, c'est quelque chose de capital. Et le discours que je tiens aussi aujourd'hui est le même que celui du Maire de Grenoble Michel DESTOT qui disait : « quand je reçois une entreprise, elle ne me demande jamais -et vous m'avez déjà entendu dire cela-, le montant de la taxe professionnelle. Elle me demande comment valoriser cette ville aux yeux de ceux qui y vont venir, quelles sont les conditions de logements, le transport, qu'est-ce qui existe dans le domaine de l'enseignement, est-ce qu'il y a une université, une faculté de médecine, un bon hôpital, le TGV ? C'est tout cela qui intéresse les entreprises, ce sont des éléments déterminants pour l'emploi tout comme la qualité de la vie. Une des conclusions de ce congrès qui n'est d'ailleurs pas terminé, j'en suis revenu pour le Conseil Municipal, était de dire qu'effectivement les villes qui allaient se développer dans les années à venir étaient celles qui avaient une aussi grande qualité de la vie et pour cela je pense que nous sommes effectivement bien placés. Tout cela pour dire en fait, et donc vous avez bien fait de poser cette question, que l'emploi ce n'est pas uniquement une petite ligne création d'emploi, c'est un tout. Et je vous redis que l'article des Échos était pour moi un très bon article mais on peut avoir des analyses différentes.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voudrais juste vous demander alors ce que vous avez pensé des commentaires de la pièce de théâtre où Dieu qui habite Düsseldorf ne sait pas ce qui se passe à Besançon puisqu'il dit qu'il ne s'y passe rien.

M. LE MAIRE : Je n'en pense rien. On nous reproche souvent qu'on ne parle jamais de notre ville. Désormais nous avons des articles dans les Échos, je ne parle pas de la presse locale que je n'oublie pas parce qu'elle est là toujours, dans le Figaro, le Point, même l'Express se met à écrire des choses pas désagréables, comme quoi tout change, dans Libération aussi. Certains trouvent que ces articles ne sont pas bons. Je ne tiens pas la plume des journalistes qui écrivent ce qu'ils veulent, c'est bien normal et ils ne s'en privent pas, spécialement à Besançon d'ailleurs, petite remarque amicale. Mais on ne leur demande pas de dire que tout est beau. En ce qui concerne l'article des Echos, il était plutôt positif.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je veux m'attacher à l'axe 4 si vous le permettez, pour quelques petites questions. D'abord je vois que c'est une première programmation 2006, je pense qu'il y aura d'autres projets retenus ultérieurement ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme Nicole WEINMAN : Je souhaiterais simplement attirer l'attention du Conseil sur une rencontre qu'un certain nombre d'élus d'inégale importance je dirais, avons eue avec les responsables de la Saint-Claude sur un projet qui leur tient beaucoup à cœur, qui nous tient tous beaucoup à cœur. Le Conseil Général à travers un représentant présent nous a dit qu'il apporterait sa pierre à l'édifice. Ce qui me fait intervenir aussitôt, c'est que je crois qu'ils ont un problème de délais, de réponse pour leur projet, donc je voudrais savoir si on a déjà arrêté une position concernant leur projet ?

M. LE MAIRE : Je vous redis une chose : ce sont des listes que nous validons mais les choix sont faits par le Conseil Général puisque c'est de l'argent qui est sur son budget. Nous, nous faisons des propositions. Nous connaissons bien le problème de la Saint-Claude dont nous avons, avec l'Adjoint aux Sports rencontré l'ensemble des dirigeants. Après il faut définir nos priorités et ce qu'en pense le Conseil Général et je n'ai pas l'information. Mais c'est vrai que la Saint-Claude dans le domaine de la gymnastique est une des meilleures sociétés de France, dans les toutes premières.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je serai pour une fois un peu d'accord avec vous. C'est vrai que les entreprises sur l'Agglomération parlent de moins en moins de taxe professionnelle mais c'est parce qu'elles parlent beaucoup de versement transport maintenant et c'est un peu inquiétant. Ensuite je voudrais revenir à la remarque que j'avais envisagée initialement en complément de celle de Catherine COMTE-DELEUZE, ce qui m'a surpris aussi c'est qu'il n'y ait rien dans l'axe 2 : enseignement supérieur et recherche. Est-ce que c'est un choix du Conseil Général de ne pas programmer cette année dans ce domaine ou est-ce que d'autres perspectives sont au premier plan ?

M. LE MAIRE : Pour l'axe 2 : enseignement supérieur et recherche concernant l'Université, je suis au regret de vous dire quand même que toutes les actions qui avaient été envisagées ont été retirées par l'État qui n'a pas eu le premier centime à mettre là-dessus quand même, je dis cela tout à fait amicalement. Quant au versement transport, je rappellerai quand même, sans vouloir insister sur les transferts de charges de l'État aux collectivités locales que j'étais encore aujourd'hui avec le Maire de Clermont-Ferrand qui est en train de terminer son tramway sur pneu et qui regrettait que l'Etat qui devait intervenir à hauteur de 60 M€ pour ce tramway n'ait versé que 6 M€, la différence devra être assumée par le versement transport. Vous savez que demain pour le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui est nécessaire à Besançon comme il est nécessaire dans toutes les villes, il y a actuellement un vrai problème et je me tourne en direction des parlementaires et de tous les parlementaires. Il faut absolument dans les années à venir corriger cela parce qu'un TCSP coûte entre 10 et 20 M€ le kilomètre, selon que l'on fait ce qu'on appelle du façade à façade et qu'on réaménage tout l'espace ou uniquement la voie de TCSP. A Clermont-Ferrand par exemple, le tramway a coûté plus de 300 M€. La Région a largement aidé à son financement, le Département également, la Ville, le syndicat des transports de l'Agglomération, mais ils ont eu 6 M€ de l'État et le reste bien sûr est payé par le versement transport. Pour nous, la perte en matière de versement transport est de l'ordre de 50 M€ quand même. Je ne dis pas cela pour polémiquer mais parce que c'est la vérité. On avait dit ensuite qu'on trouverait un nouveau mode de financement avec les autoroutes. Or il se trouve que pour financer le déficit de l'État dont je ne vous rends pas responsables, on a vendu les autoroutes, donc il ne peut plus y avoir de revenus versés à l'Association du Fonds des Infrastructures Terrestres (AFIT) présidée par Gérard LONGUET pour financer les infrastructures des transports. On a amputé l'AFIT d'une grande partie de ses ressources car lorsque l'on a vendu les bijoux, on ne peut plus en retirer de revenus. C'est la réalité. Vous voulez redire un mot là-dessus ?

M. Pascal BONNET : Je ne pensais pas lancer un débat sur le TCSP.

M. LE MAIRE : Moi non plus mais c'est juste pour vous informer.

M. Pascal BONNET : Vous aurez à être pédagogue envers les entreprises de l'Agglomération qui ont l'air quand même de douter de l'intérêt de cette augmentation du versement transport. Mais je voulais surtout revenir sur la question quant à l'axe 2 et en complément de ce que disait Catherine

COMTE-DELEUZE. La réalité de l'État c'est une chose, les contraintes budgétaires que vous connaissez c'est autre chose mais là on est en train de parler de choix politiques de la Ville, de l'Agglomération et du Département. Le contrat CITE c'est entre l'Agglomération et le Département et l'État n'intervient pas là. Il y a des choix qui sont faits, voilà mais je constate que vous n'avez pas pour l'instant donné cette priorité.

M. LE MAIRE : Je suis désolé, je ne peux pas vous laisser dire cela, vous avez tout faux Monsieur BONNET. Je vous rappellerai que l'Université c'est de la responsabilité de l'État et les collectivités territoriales viennent en soutien de ce que fait l'État. Ce n'est pas nous qui construisons la Faculté de Médecine. Par contre, si l'État construit la Faculté de Médecine, le Département, la Région, la Ville, l'Agglomération vont venir soutenir cela en faisant les aménagements extérieurs, les voies de bus, en réaménageant le campus mais uniquement si l'État fait quelque chose. Nous reprocher à nous, collectivité locale, de ne rien faire pour l'Université alors que ce n'est pas notre responsabilité et que c'est l'État qui a renié ses engagements du contrat de plan, c'est quand même fort ! Ce n'est pas nous qui allons décider de mettre des crédits pour construire la deuxième tranche de la Faculté de Médecine, c'est incroyable que vous puissiez dire cela. Je vous le dis amicalement Pascal BONNET, c'est incroyable que vous puissiez dire cela. Dans le cadre du contrat de plan, la Ville de Besançon vient au soutien de son université parce qu'une université c'est capital pour Besançon. Il y a 20 000 étudiants qui font vivre cette ville, 20 000 jeunes qui font vivre la ville, nous devons donc refaire le campus. Le Préfet nous a demandé parce qu'il n'y avait pas le premier centime pour refaire le campus d'accepter de mettre ces crédits pour la réfection du chauffage. La Ville de Besançon avec l'Agglomération ont accepté de refaire le chauffage afin que les locaux utilisés par les étudiants puissent continuer à être chauffés. Voilà où on en est quand même actuellement ! Vous nous donnez des verges pour vous faire fouetter en soulignant qu'il n'y a rien sur le pôle de l'université ; nous on est les pieds dans les starting-blocks pour aider derrière. Si on veut les aider à monter les murs, encore faudrait-il que l'État pose la première pierre. Après nous on veut bien apporter le béton pour contribuer à élever tout cela.

Mme Paulette GUINCHARD : Très rapidement à Mme WEINMAN, je pense qu'il n'y a pas de petits ou de grands élus, on est tous au même niveau, élus par le peuple. Je trouve que la réunion qu'on a eue l'autre jour à la Saint-Claude et qui réunissait l'ensemble des élus du secteur, était une très très bonne initiative des gens de la Saint-Claude. Et je pense que le travail qu'on a à faire, c'est en direction de toutes les collectivités locales, y compris la Région, s'étalant sur plusieurs années d'ailleurs puisque ce projet peut être monté sur plusieurs années. C'est ce que je voulais vous dire.

Monsieur BONNET, ce qui me surprend le plus dans votre intervention comme dans celle de Mme COMTE-DELEUZE, outre le côté stratégie politique du moment, c'est la méconnaissance du dossier. Vous savez fort bien Monsieur BONNET que c'est la première partie d'un contrat qui se déroule sur plusieurs années donc à un moment donné on aura plus d'argent sur tel axe et l'année suivante plus sur un autre axe ou peut-être rien du tout sur tel autre axe. Ce qui serait intéressant pour éviter ce type de débat c'est qu'on ait ce qui a été inscrit et financé depuis plusieurs années pour l'ensemble des axes dans le contrat CITE. Entre nous, il n'y avait aucune obligation de la part de Jean-Louis FOUSSERET de donner cette information et de faire voter parce que c'est un travail qui est fait et complètement maîtrisé à la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs je partage complètement le point de vue de Jean-Louis sur l'axe 2 de l'Université. Quand on a créé le programme avec le Conseil Général et qu'on a fixé les axes, on a décidé d'inscrire l'axe 2 entre le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération parce qu'il y avait un contrat de plan sur l'Université. Comme il n'y a plus d'argent de l'Etat, il n'y aura plus de crédits tout simplement.

Et puis Madame COMTE-DELEUZE, je suis très surprise de votre remarque. Vous le savez fort bien, vous, comme tous ici, que le développement économique ne se résume pas aux entreprises, que c'est l'ensemble du secteur. Donc vous n'avez pas le droit de dire qu'il n'y a que deux lignes sur le

développement économique. Je suis intimement persuadée que tout ce qui est inscrit là sert et participe au développement économique. Personnellement je suis toutes les fois impressionnée quand je vois ces listes de projets et cela pour une raison très simple, parce que maintenant ce sont des projets qui concernent l'ensemble de l'Agglomération et concourent ensemble à son développement et je trouve que cela ne mérite pas de débat politique.

M. Vincent FUSTER : Deux remarques, Madame, sur le développement économique, un seul exemple : le Conseil Général participe sur le SMAIBO à hauteur de 40 % et ce n'est évidemment pas inscrit là. Et sur le contrat CITE, pour préciser les modalités, pour que l'enveloppe puisse être dépensée complètement par la Ville et la CAGB, il faut que les projets soient réalisables en 2006. Ça vous explique très facilement qu'on n'ait rien mis sur l'axe 2 avec la réponse que vous a faite le Maire, ce qui veut dire que si nous avons réservé des projets sur l'axe 2, nous aurions perdu de l'argent...

M. LE MAIRE : Ce sont des crédits qui seraient perdus.

M. Vincent FUSTER : L'argent aurait été perdu et serait parti sur d'autres territoires départementaux. Donc à partir de là, vous vous rendez compte qu'il est plus judicieux d'inscrire des projets sur d'autres axes sur lesquels on est sûr de dépenser.

Mme Françoise BRANGET : Je suis un peu gênée quand j'entends dire : vous n'avez pas le droit de dire qu'il n'y a que deux lignes sur le développement économique. On ne peut pas en parler ce soir...

M. LE MAIRE : On n'a pas dit cela.

Mme Françoise BRANGET : Si, si... j'ai noté «pas le droit de dire»..., «ne mérite pas le débat politique». Ce sont les termes que vous avez employés.

Mme Paulette GUINCHARD : Vous êtes très douée pour ne prendre qu'une toute petite partie des phrases comme Mme COMTE-DELEUZE. Prenez toute la phrase Madame BRANGET, ça permettra que le débat soit sain.

Mme Françoise BRANGET : Je suis désolée mais je ne sais pas si l'engagement des financements pour l'aménagement des Prés de Vaux sont des financements en direction de l'économie ? Ils ne représentent quand même que 10 % du contrat CITE...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ça, je vais encore être obligé de vous dire que vous n'avez pas compris...

Mme Françoise BRANGET : ... on ne va pas polémiquer là-dessus...

M. LE MAIRE : Non, on ne va pas polémiquer là-dessus...

Mme Françoise BRANGET : ...ceci dit je veux bien que nous soyons une ville accueillante avec une grande qualité de vie, c'est vrai, mais malgré tout je constate aussi que nous étions au même nombre d'habitants avec Grenoble ou Montpellier il y a une trentaine d'années. Or ces villes-là ont bénéficié d'un souffle économique fantastique alors qu'à Besançon on a quand même un peu patiné. J'ai toujours cette référence-là, 2 000 arrivants par mois à Montpellier, 3 000 arrivants en 10 ans à Besançon, donc la démographie va aussi avec l'activité économique. Alors peut-être que ça va mieux à l'heure actuelle, peut-être qu'il y a un souffle bienfaisant sur cette ville, on en est tous satisfait...

M. LE MAIRE : Ah bon !

Mme Françoise BRANGET : Ceci dit, il faut rester modeste, très modeste parce que si certains ne sont pas intéressés par la taxe professionnelle, on peut peut-être vous en trouver, nous, qui nous disent le contraire tous les jours...

M. LE MAIRE : Je les ai rencontrés aussi et on s'est expliqué Madame BRANGET...

Mme Françoise BRANGET : Eh bien alors... Par contre je voudrais revenir un petit peu sur le versement transport...

M. LE MAIRE : Ah non, attendez, je ne suis pas d'accord, vous interviendrez à l'Agglomération car le versement transport n'est pas de la compétence de la Ville.

Mme Françoise BRANGET : Vous en avez parlé, je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas le droit d'en parler...

M. LE MAIRE : Non, je suis désolé...

Mme Françoise BRANGET : Vous avez parlé du financement des TCSP, je veux également en parler.

M. LE MAIRE : Vous parlez des financements des TCSP si vous voulez mais pas du versement transport. On ne lance pas un débat...

Mme Françoise BRANGET : Donc vous avez parfaitement le droit de vous exprimer...

M. LE MAIRE : Ce débat a eu lieu à l'Agglomération Madame...

Mme Françoise BRANGET : Vous avez parfaitement le droit de vous exprimer sur un sujet donné mais vous ne voulez pas que j'en parle ; au moins je voudrais dire quelque chose sur le versement transport.

M. LE MAIRE : Vous l'avez déjà dit à l'Agglomération mais allez-y, redites-le !

Mme Françoise BRANGET : Vous avez dit tout à l'heure entre 15 et 20 M€ le kilomètre...

M. LE MAIRE : Entre 10 et 20 le kilomètre...

Mme Françoise BRANGET : Entre 10 et 20 si vous voulez. A l'Agglomération on met 2,3 M€ de côté cette année pour s'offrir un TCSP. Il faudra combien d'années pour qu'on arrive à capitaliser ? On ne va pas...

M. LE MAIRE : Vous devriez venir à l'Agglomération pour écouter un peu...

Mme Françoise BRANGET : Ah bon, parce que je n'y suis pas à l'Agglomération ?

M. LE MAIRE : Ecoutez Madame BRANGET, vous y êtes peut-être mais ce que vous dites là montre au minimum que vous n'écoutez pas.

Mme Françoise BRANGET : Arrêtez s'il vous plaît ! Vous n'allez pas encore faire le procès...

M. LE MAIRE : Mais non je n'arrêterai pas...

Mme Françoise BRANGET : ... vous faites déjà le procès des actions gouvernementales dans cette tribune municipale, ça suffit.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire une chose : je suis très heureux, mais vraiment très heureux, de ne plus être engagé dans des combats préélectoraux parce que je vous dis très sincèrement que ça va promettre pour l'année à venir. Quand j'entends Pascal BONNET demander que l'on fasse à la place de l'Etat, l'université et que par ailleurs le même Pascal BONNET ne perd pas une seconde pour dénoncer en permanence les impôts que l'on prélève pour payer effectivement nos réalisations, il faudra un jour être cohérent chers amis. Vous ne pouvez pas demander de faire plus et prélever moins d'impôts. Il faut avoir le courage politique de dire que lorsque l'on réalise des projets, il faut trouver de l'argent car la grande différence entre le Maire de Besançon et le Premier Ministre quel qu'il soit, c'est que le Maire de Besançon, tout comme le Président du Conseil Régional ou le Président du Conseil Général, il ne peut pas avoir de déficit sur son budget, c'est impossible. Alors je veux bien qu'on fasse à la place des autres, mais arrêtez de nous dire que c'est toujours trop. Et je souhaite aussi que dans l'année qui vient, on ne mélange pas les débats, Pascal BONNET, je ne fais pas de débat politique, vous me parlez de versement transport, je vous dis la vérité, c'est qu'actuellement on a perdu 50 M€. Il est normal que la population de cette agglomération le sache, c'est tout. Maintenant, si tout le monde veut intervenir pour avoir son nom le lendemain dans la presse, pour dire : j'ai dit ça et quelquefois d'ailleurs en disant une chose et son contraire dans la même séance, les conseils municipaux vont durer très longtemps et ne vont pas passionner beaucoup de monde».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.